

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS**

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 JUILLET 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le sept juillet, à 20H00, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, salle du Conseil, sous la Présidence de Mme Emilie DUPREY, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Mme Emilie DUPREY, Maire - M. Gilbert ARRIVE, Mme Jocelyne GUIBERT, Mme Sonia LAUTRU, M. Pascal CAILLE, M. Patrick PERDRIAU, Mme Christelle SOURISSE, les adjoints - Mme Bernadette MARTINEAU, conseillère déléguée - Mme Jacqueline BLAIN, M. Julien GUILLON, M. Jean-Louis AMIAUD, Mme Patricia VERGNAUD, Mme Christelle BRILLAUD, M. Antoine SANTOS, M. Cyril DROUIN, Mme Judith MONTAUBAN, M. Pascal BINET, les conseillers municipaux

ABSENTS EXCUSES : Mme Marie-José MORICE BOU SALA qui donne pouvoir à Mme Christelle SOURISSE
Mme Isabelle LACREUSE qui donne pouvoir à M. Pascal CAILLE
M. Pascal BROCHARD

Date de la convocation : 02/07/2025

M. Cyril DROUIN est nommé secrétaire de séance.

N° : DELCM2025-07/03

**OBJET : CREATION ET SUPPRESSION DE POSTE SUITE PROMOTION INTERNE – MODIFICATION
DU TABLEAU DES EMPLOIS**

Madame Sonia LAUTRU, adjointe en charge des ressources humaines, fait savoir aux membres du Conseil Municipal qu'un agent à la possibilité de voir évoluer sa carrière sur un grade supérieur du fait de son inscription sur la liste d'aptitude d'accès au grade d'agent de maîtrise suite à réussite à examen professionnel.

VU le code général des collectivités territoriales,

VU la loi 83-624 portant droits et obligations des fonctionnaires,

VU la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale

VU la loi 2007- 209 relative à la fonction publique territoriale,

VU le décret 88-547 du 6 mai 1988 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des agents de maîtrises territoriaux

VU l'arrêté du 01/07/2025 du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale portant inscription sur la liste d'aptitude d'accès au grade d'agent de maîtrise suite à réussite à examen professionnel au titre de la promotion interne 2025

VU les lignes directrices de gestion de la collectivité,

VU le tableau des effectifs de la collectivité,

CONSIDERANT qu'un poste d'agent de maîtrise à temps complet doit être créé pour permettre la nomination d'un agent de maîtrise inscrit sur la liste d'aptitude dans le cadre de la procédure de promotion interne d'un agent technique principal de 2^{ème} classe,

CONSIDERANT que le grade à créer est en adéquation avec les fonctions assurées par l'agent concerné,

Après délibération et à l'unanimité des membres, le Conseil Municipal :

DECIDE la création d'un poste d'agent de maîtrise à temps complet au 1^{er} septembre 2025

DECIDE la suppression d'un poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps complet au 1^{er} septembre 2025

DIT que les crédits nécessaires ont été prévus au budget 2025

AUTORISE Madame le Maire à signer tout document se rapportant à ce dossier
 ACTE le nouveau tableau des emplois qui se présente ainsi à compter du 1^{er} septembre 2025 :

Grade	Ancien effectif	Nouvel effectif
Rédacteur principal 1 ^{ère} classe	1 (temps complet)	1 (temps complet)
Adjoint administratif principal 1 ^{ère} classe	2 (temps complet)	2 (temps complet)
Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	1 (temps complet)	1 (temps complet)
Assistante de conservation du patrimoine et des bibliothèques principal de 2 ^{ème} classe	1 (temps complet)	1 (temps complet)
Adjoint administratif territorial	1 TNC (3.50h)	1 TNC (3.50h)
Adjoint administratif territorial	1 TNC (15.42h)	1 TNC (15.42h)
Agent maîtrise principal	1 (temps complet)	1 (temps complet)
Agent de maîtrise	1 (temps complet)	2 (temps complet)
Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe	1 TNC (32.00h)	1 TNC (32.00h)
Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	4 (temps complet)	3 (temps complet)
Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	1 TNC (22,75h)	1 TNC (22,75h)
Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	1 TNC (24.50h)	1 TNC (24.50h)
Adjoint technique territorial	1 TNC (4.84h)	1 TNC (4.84h)
Adjoint technique territorial	6 TNC (4.84h)	6 TNC (4.84h)
Agent spécialisé principal de 1 ^{ère} classe des écoles maternelles	1 TNC (28h)	1 TNC (28h)
Effectif total	24	24

Fait et délibéré aux BROUZILS, les jour, mois et an que dessus
 Au registre sont les signatures
 Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance
 Cyril DROUIN

Le Maire
 Emilie DUPREY

